



Fondé en juillet 2002
Affiliation n° 550138

FOOTBALL CLUB DES 3 VALLEES

Site Officiel : www.fc3vallees.footeo.com
Facebook : <https://www.facebook.com/fc3vallees>

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2017-2018

• CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir

- ✓ Fiche d'inscription avec acceptation du règlement intérieur.
Une Photo d'identité papier ou numérisée à envoyer à : secretariatfc3vallees@gmail.com
Demande de licence FFF entièrement complétée
Pour les nouveaux adhérents : Autorisation médicale obligatoirement inscrite par le médecin **directement sur la demande de licence**, bien vérifier la visibilité du tampon du médecin.
Pour les réinscriptions : Cette année, pas besoin d'autorisation médicale il suffit de remplir le questionnaire QS-SPORT joint.
- ✓ Autorisations de transport et droit à l'image
- ✓ Frais d'inscription (par chèque libellé au FC TROIS VALLEES)

Pièces supplémentaires à fournir nouveaux inscrits :

- ✓ Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

Les Sections du Club saison 2017 - 2018

Catégories

U6-U7
U8-U9
U10-U11
U12-U13

Filles ou garçons nés

en 2011 - 2012
en 2009 - 2010
en 2007 - 2008
en 2005 - 2006 (entente avec le club d'Ollainville)

Catégories

U14-U15
U16-U17
U18-U19
SENIORS
VETERANS

Garçons nés

en 2003 - 2004 (entente avec le club d'Ollainville)
en 2001 - 2002 (entente avec le club d'Ollainville)
en 1999 - 2000 (entente avec le club d'Ollainville)
De 1998 à 1983
Avant 1983

Attention : Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité et vous sera renvoyé.
(Fiche d'inscription, demande licence, chèque etc ...).

Contacts :	SECRETAIRE (Christian DELOMME)	06 20 35 03 04
	PRESIDENT (Alberto RODRIGUES)	06 89 87 03 56
	Mail : secretariatfc3vallees@gmail.com	

Les DOSSIERS COMPLETS sont à remettre DES QUE POSSIBLE

Aux entraineurs de la section, ou en mairies de Bruyères, St Maurice Montcouronne, Breux-Jouy.



Règlement Intérieur

L'inscription au sein du club implique le respect des règles élémentaires nécessaires à la vie associative. Toute personne décidant d'adhérer au Football Club des 3 Vallées (FC TROIS VALLEES) s'engage à respecter le présent règlement intérieur.

Article 1 – L'adhésion

L'adhésion au FC TROIS VALLEES n'est acquise qu'après la validation de la fiche d'inscription par le bureau et le règlement intégral d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque saison par le Bureau du club. Une réduction à partir du deuxième joueur de la même famille inscrit au FC TROIS VALLEES peut être accordée. Après accord préalable, le règlement de la cotisation annuelle peut être échelonné dans le temps (maximum 3 règlements). Le montant de cette cotisation et les tarifs dégressifs possibles figurent sur la fiche de renseignements annexée au bulletin d'inscription à remplir avant chaque début de saison (y compris pour le renouvellement de la licence). Le FC TROIS VALLEES se réserve le droit de suspendre provisoirement ou définitivement tout joueur qui n'aurait pas acquitté **avant le 15 octobre** ses frais d'inscription.

Le règlement de l'adhésion ouvre droit à la participation aux séances d'entraînement et rencontres officielles dans chaque catégorie. Par contre, la convocation du joueur à une compétition officielle du club relève de la seule décision de l'entraîneur ou éducateur de l'équipe concernée.

IMPORTANT : La participation de l'adhérent aux entraînements ainsi qu'aux matchs est impérativement subordonnée dès l'inscription, à la fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du football.

Article 2 – Le joueur

En signant son adhésion au club, le joueur s'engage à :

- Participer aux entraînements et aux rencontres avec le groupe et l'équipe avec lequel il est convoqué.
- Respecter les horaires des rendez-vous fixés par ses entraîneurs ou dirigeants, notamment pour le début et la fin des entraînements et des matchs.
- Prévenir son dirigeant au moins 24 heures à l'avance, en cas d'empêchement
- Se présenter avec sa tenue complète de footballeur, à savoir chaussures, protège tibias, coupe-vent et vêtements chauds en hiver.
- Pour chaque rencontre officielle ou amicale, le club met à disposition des joueurs un maillot et un short aux couleurs du club. Une paire de bas est remise en début de saison à chaque joueur. Le club assure chaque semaine l'entretien du maillot et du short, l'entretien des bas est par contre, à la charge du joueur.

Article 3 – Consigne de sécurité

Il est rappelé que ni la responsabilité des dirigeants, ni celle du Président du club ne saurait être engagée en dehors des heures de convocation aux entraînements et matchs.

Les adhérents âgés de moins de 18 ans

Les parents et accompagnateurs doivent s'assurer, en déposant les enfants, que les entraînements ou les matchs ont effectivement lieu et que les entraîneurs ou dirigeants sont présents afin d'assurer l'encadrement.

Aucun enfant mineur ne doit quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et notamment avant la fin de séance sauf si les parents ou le représentant légal est présent.

Les catégories de Football d'animation de U6 à U13

Nous demandons aux parents des enfants de ces catégories de :

- **Respecter les horaires de début et de fin de séance.**
- **Accompagner les enfants jusqu'aux vestiaires (et non sur les parkings)** ou ils pourront éventuellement être informés de l'annulation de la séance, et venir les y rechercher en fin de séance. En cas d'interruption de séance, nos éducateurs ou dirigeants, garderont les enfants sous leur contrôle jusqu'à l'heure initialement prévue de fin d'activité, dans les vestiaires. Les mêmes recommandations s'appliquent lors des matchs pour lesquels les joueurs ont été convoqués.

Article 4 – Couverture sociale sur accidents

De part sa propre activité ou celle de ses parents, tout joueur du club doit être en règle au regard du régime général de la Sécurité Sociale, ou des régimes Étudiants, Artisans, Fonctionnaires.

L'émission d'une licence par la Ligue de Paris Ile de France de Football affilié automatiquement le joueur à la Mutuelle des Sportifs (MDS) 2-4 Rue Louis DAVID-75782-Paris Cedex 16.

Les références des contrats sont les suivantes :

- Contrat Individuelle Accident n°980A18 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.).
 - Contrat Responsabilité Civile & Assistance Rapatriement n°4025594.P souscrit par la M.D.S. pour le compte de la Ligue auprès de la MAIF
- Le club dispose d'un délai de 5 jours pour déclarer un accident et remettre à l'adhérent un imprimé de déclaration. Il appartient à l'adhérent (ou à sa famille) de signaler au club dans un délai de 5 jours, toute blessure non constatée par l'encadrement à l'issue d'une rencontre ou d'un entraînement.

Article 5 – Protection des effets personnels

Il est recommandé aux adhérents de ne pas être porteurs de sommes d'argent conséquentes ni d'effets personnels ou d'objets de valeur, lors des séances d'entraînement ou des rencontres. Le FC TROIS VALLEES décline toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur des vestiaires ou dans l'enceinte du stade.

Article 6 – Image

Sauf stipulation contraire de l'intéressé ou des parents, le club s'autorise à exposer ou à diffuser toute image ou photo de groupe sur laquelle figure(nt) mon (mes) enfant(s) sur son site officiel Internet, sa page Facebook, ses affiches, ses brochures, ou tout autre support relatif à l'activité sportive du club y compris la presse. En cas d'exposition ou de diffusion d'une photographie sur laquelle l'adhérent est seul, le club se doit d'obtenir préalablement l'accord dudit adhérent ou de son représentant légal.

Article 7 – Discipline

Il est rappelé que toute personne auteur d'une dégradation ou d'agression est civilement responsable. **Le comportement d'un joueur doit être exemplaire aussi bien sur les terrains de sport (matchs et entraînements) qu'en dehors, car il a, par son attitude, un rôle d'éducateur à jouer auprès des plus jeunes adhérents, et de par sa présence il représente son club et l'image de celui-ci.**

Les joueurs doivent respecter les dirigeants, les arbitres ainsi que les joueurs et l'encadrement des équipes qu'ils rencontrent. Tout acte d'incivisme ou de forme d'absence de respect envers les dirigeants, éducateurs et entraîneurs du club partenaires et adversaires sera sanctionné.

En cas d'expulsion d'un joueur (carton rouge) au cours d'un match, la sanction disciplinaire prise par le District ou la Ligue de Paris pourra être majorée par la commission de discipline suivant la gravité du motif ayant entraîné cette expulsion.

Tout manquement aux articles du présent règlement pourra entraîner, après avis d'une commission de discipline composée de membres du bureau et de l'entraîneur en charge de la catégorie, la convocation du joueur devant cette commission qui décidera de la sanction à appliquer, à savoir : Avertissement, suspension ou radiation du club (sans remboursement des cotisations versées).



PLANNING PREVISIONNEL ENTRAINEMENTS et COMPETITIONS

En raison de l'incertitude sur la possibilité d'utiliser ou non les installations de Bruyères le Châtel, le calendrier des entrainements vous sera remis ultérieurement.

Lieu des entrainements

Stade de Bruyères le Chatel si autorisation de la mairie
Stade de Saulty à St Maurice (pelouse naturelle)
Stade de Breux-Jouy (pelouse naturelle)
Stade d'Ollainville (pelouse naturelle)

:

Lieu des compétitions :

Match à domicile : Stade de Saulty à St Maurice (pelouse naturelle)
Stade de Breux-Jouy (pelouse naturelle)
Stade d'Ollainville (pelouse naturelle)

Match à l'extérieur : Suivant convocation remise avant chaque match.

Informations diverses :

- Un calendrier complet des rencontres vous sera communiqué en début de saison.
Toutes informations : calendriers, dates et lieux des compétitions seront disponibles sur le site :
<http://fc3vallees.footeo.com>

Lors des compétitions les joueurs évolueront avec l'équipement du club (maillot et short) et une paire de chaussettes qui leur sera fournie par le club en début de saison (*pointure à préciser dans la fiche d'inscription*).

Les DOSSIERS COMPLETS sont à remettre DES QUE POSSIBLE
Aux entraineurs de la section, ou en mairie de St Maurice Montcouronne ou Breux-Jouy.



Football animation saison 2017 - 2018



Pour les joueurs des sections U6-U7, U8-U9, U10-U11, U12-U13

• RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

La participation à un sport collectif implique une assiduité aux entraînements et aux matchs afin de respecter le programme pédagogique préparé par les éducateurs, aider les enfants à progresser et à se sentir bien dans leur groupe.

- ✓ Respecter les horaires des entraînements et des matchs.
- ✓ Ne pas intervenir dans les choix et décisions des éducateurs du club.
- ✓ Prévenez par tout moyen les retards ou absences de vos enfants.
- ✓ Abstenez-vous d'intervenir lors des séances d'entraînement et lors des matchs car cela perturbe le travail des éducateurs et des enfants, sauf bien entendu pour encourager les enfants.
- ✓ L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux licenciés (joueurs et encadrement) exception faite pour la catégorie débutant où les parents sont autorisés à aider leurs enfants à se mettre en tenue.
- ✓ **Pour raison de sécurité, les parents doivent impérativement accompagner et récupérer leurs enfants à l'intérieur de l'enceinte sportive.**

• EQUIPEMENT A PREVOIR POUR L'ENTRAINEMENT

- ✓ un maillot
- ✓ un short
- ✓ des chaussettes
- ✓ des chaussures de foot à crampons moulés
- ✓ des protèges tibias (**obligatoires**)
- ✓ un nécessaire de douche
- ✓ des affaires de rechange
- ✓ pour l'hiver : survêtement, gants, bonnet, K-way ...

Pensez à marquer les équipements au nom du joueur !



FICHE D'INSCRIPTION

COTISATIONS 2017 – 2018

La cotisation annuelle comprend :

- L'adhésion au club du FC TROIS VALLEES.
- Le cout de la licence FFF avec son assurance (sans garantie complémentaire).
- Un survêtement ou un sac de sport aux couleurs du club.
- Une paire de chaussette pour les matchs.

1 joueur :	120,00 €	Libeller votre chèque à l'ordre du « FC TROIS VALLEES » et de renseigner Nom/Prénom au dos du chèque.
2 joueurs *	200,00 €	
3 joueurs *	280,00 €	

Possibilité de règlement en 2 ou 3 fois par chèque

* Joueurs appartenant à la même famille (père et/ou enfants)

Si une **attestation** est nécessaire pour votre **CE**, cocher la case suivante

SANS LA REMISE DE CETTE FICHE D'INSCRIPTION ET LE REGLEMENT DE LA COTISATION, AUCUNE LICENCE NI SURVETEMENT NE SERONT DELIVRES AUX JOUEURS.

• RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom des joueurs	Date de naissance	N° de mobile	Pointure
.....
.....
.....

COORDONNEES 1 :

COORDONNEES 2 :

.....

.....

.....

.....

CP : VILLE :

CP : VILLE :

Tel Dom 1 :

Tel Dom 2 :

Tel Mob 1 :

Tel Mob 2 :

@mail 1 :

@mail 2 :

Je soussigné certifie avoir **lu et accepté le règlement intérieur du club** joint à ce dossier d'inscription.

SIGNATURE

En cas de changement d'adresse mail en cours d'année, merci de nous le signaler : secretariatfc3vallees@gmail.com

Les DOSSIERS COMPLETS sont à remettre DES QUE POSSIBLE

Aux entraîneurs de la section, ou en mairie de St Maurice Montcouronne ou Breux-Jouy.



AUTORISATIONS TRANSPORT ET DROIT A L'IMAGE pour les joueurs mineurs

Je, soussigné (père, mère ou représentant légal)

De l'enfant :

De l'enfant :

De l'enfant :

AUTORISATION DE TRANSPORT

Déclare avoir pris connaissance que le transport des enfants lors des déplacements est à la charge des parents et de ce fait, décharge de toute responsabilité le FOOTBALL CLUB DES 3 VALLEES ainsi que toute personne, dûment assurée, susceptible de véhiculer mon (mes) enfant(s) en cas d'indisponibilité de ma part.

AUTORISATION PARENTALE DU DROIT A L'IMAGE

autorise

n'autorise pas

Le FOOTBALL CLUB DES 3 VALLEES à diffuser toute image ou photo de groupe sur laquelle figure(nt) mon (mes) enfant(s) sur son site officiel Internet, sa page Facebook, ses affiches, ses brochures, ou tout autre support relatif à l'activité sportive du club y compris la presse.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à : Le :

Signature obligatoire du père, de la mère ou du responsable légal :